



PAYS^{DE}
LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**BUDGET PRINCIPAL
RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRE 2026**

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE I : Le Projet de Loi de finances 2026 et le contexte économique national

I – Le contexte économique international et national	3
II – Le Projet de Loi de finances 2026	4

PARTIE II : Le contexte de la CCPL et les orientations budgétaires 2026

I – Analyse rétrospective synthétique	4
II – La prospective financière 2024-2026	6
III – La politique des ressources humaines	7
IV – Synthèse de la dette	10
V – Les principales recettes de fonctionnement	11
VI – Les principales dépenses de fonctionnement	15
VII – Les principales dépenses et recettes d'investissement	19

CONCLUSION	19
------------	----

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

PREAMBULE

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2026.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est donc proposé :

- D'étudier le contexte économique international, national et régional
- De préciser la situation financière de la CCPL au 30/09/2025
- De présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026

En raison d'un calendrier différent des années précédentes du fait des élections municipales en mars 2026, les tableaux présentés dans ce document sont issus de la comptabilité et des informations que l'on avait en date du 30 octobre 2025, toutes les écritures n'ayant pas été prises en charges encore et n'ayant pas toutes les informations financières notamment sur les recettes, des modifications interviendront entre les tableaux présentés et ceux des prochains documents budgétaires.

PARTIE I : Le Projet de Loi de finances 2026 et le contexte économique national

I – Le contexte économique international et national

L'analyse macro-économique qui fixe le contexte d'élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, de nombreux chocs, imprévisibles, sont venus perturber toutes les prédictions économiques. L'économie mondialisée et interdépendante rend complexe les analyses de projection. On peut néanmoins souligner les points suivants :

- Croissance mondiale modérée et fragilisée : les prévisions montrent une croissance faible ($\approx 3.1-3.3\%$) et des risques à la baisse persistants, ce qui réduit les recettes fiscales attendues pour les collectivités
- Inflation en net repli mais hétérogène : la désinflation progresse globalement, mais elle reste au-dessus des cibles dans certains pays (notamment aux États-Unis), compliquant la prévision budgétaire locale.
- Coût et stock de la dette publics en hausse : l'endettement global atteint des niveaux record, ce qui augmente la sensibilité des budgets locaux aux hausses de taux et aux conditions de marché.
- Pressions liées à la sécurité et la géopolitique : la guerre en Ukraine et autres tensions poussent à un surcroît de dépenses (défense, accueil, sécurité énergétique) qui pèsera sur les budgets publics nationaux et locaux.
- Prix de l'énergie et transition : même si les prix se sont partiellement stabilisés, ils restent structurellement plus élevés pour certains secteurs et territoires (réseaux, renouvelables) exige d'importants investissements publics locaux.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de réception : 24/12/2025

En France, la situation économique est également complexe et impose aux collectivités locales une gestion budgétaire rigoureuse :

- Coûts climatiques et catastrophes : 2025 a enregistré des sinistres très coûteux — augmentant dépenses d’urgence, entretien d’infrastructures et besoins d’adaptation au niveau local.
- les collectivités doivent renforcer les marges de manœuvre (réserves, gestion de la dette, priorisation des investissements) et améliorer la gestion des risques (climat, marché, fiscal) pour préserver solvabilité et services.
- Prix de l’énergie et transition : même si les prix se sont partiellement stabilisés, ils restent structurellement plus élevés pour certains secteurs et territoires ; la transition (réseaux, renouvelables) exige d’importants investissements publics locaux

II – Le Projet de Loi de finances 2026

La situation financière de la France est préoccupante avec un déficit public atteignant près de 175 milliards d’euros en 2024, représentant 6.0 points du PIB et une dette publique de plus de 3 300 milliards d’euros. La France devient ainsi le seul pays d’Europe à continuer de se dégrader. Il s’agit d’une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive pendant cette période.

L’analyse macro-économique qui fixe le contexte d’élaboration budgétaire reste un exercice quelque peu incertain. Ces dernières années, l’instabilité politique à la tête de la France ne permet pas de déterminer avec certitude les orientations qui seront validés par la loi de finance actuellement en cours d’examen à l’Assemblée nationale du 24/10/2025 au 04/11/2026.

Pour rappel, cette instabilité avait déjà contraint l’Etat à voter la loi de Finance 2025, le 14 février 2025.

Aussi compte tenu du calendrier de réalisation du ROB 2026 (présentation au bureau communautaire le 13/11, commission finance fin novembre et conseil communautaire le 18 décembre 2025), les orientations de la loi de finance 2026 ne peuvent être prises en compte.

Le ROB sera ainsi présenté avec les hypothèses suivantes :

- Baisse des dotations de l’état sur les montants de 2024
- Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de TVA sur les montants perçus en 2024.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives estimée à 0.9% (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1% en 2023).

PARTIE II : Les Orientations budgétaires 2026

I – Analyse rétrospective synthétique

Les compétences de la CCPL sont vastes : des compétences obligatoires et des compétences facultatives qu’elle assure en direct ou qu’elle subdélègue. Les compétences assurées sont :

- l’Aménagement de l’Espace
- les Actions de développement économique à caractère intercommunal,
- le développement touristique,
- la Collecte et traitement des déchets,
- la lutte contre les inondations,

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

- la politique de l'habitat,
- la gestion de ses bâtiments (Maison France Services, Service Technique, Maison du Papier, Maison de la Santé et ses équipements sportifs d'intérêt communautaire (le Centre aquatique Aa Piscine, le terrain synthétique et la salle des sports A.Camus),
- les actions culturelles,
- les actions sociales d'intérêt communautaire (déléguées au CIAS depuis 2023),
- la contribution au SDIS,
- les mobilités rurales et durables...

Cela se traduit par l'analyse suivante pour les dépenses:

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL								
DEPENSES/ANNEE en K €	2022		2023		2024		estimatif 2025	
	montants	en % dépenses réelles	montants	en % dépenses réelles	montants	en % dépenses réelles	montants	en % dépenses réelles
Charges à caractère général	2 178	22%	2 152	20%	2 457	22%	2 803	23%
Charges de personnel	2 093	21%	2 263	21%	2 407	21%	2 587	21%
Atténuation de produit	1 812	18%	1 813	17%	1 752	15%	1 663	14%
Autres charges de gestion	3 724	37%	3 828	36%	4 153	37%	4 800	40%
Dépenses de gestion des services	9 807		10 056		10 769		11 853	
Charges financières	156	2%	199	2%	219	2%	210	2%
Charges exceptionnelles	24	0%	4	0%	348	3%	-	0%
Provisions	-	0%	346	3%	1	0%	1	0%
Total dépenses réelles	9 987	100%	10 605	100%	11 337	100%	12 064	100%

Chiffres non définitifs pour

La capacité d'autofinancement nette ou épargne nette permet d'assurer la capacité d'autofinancement.

Ce qu'il en ressort c'est que les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement.

Taux d'Epargne brute : Epargne Brute/recettes réelles de fonctionnement

Taux d'Epargne nette : Epargne nette /recettes réelles de fonctionnement

Capacité de désendettement : stock de la dette en capital / épargne brute :

Si inférieure à 5ans : très bonne situation

Entre 8 et 12 ans : situation à surveiller

Au-delà de 12-15 ans : situation tendue

La CAF est très fluctuante du fait de plusieurs facteurs :

- Un grand travail a été fait depuis plusieurs années sur la maîtrise des budgets en prospective pluriannuelle. Dans un premier temps il s'est porté sur les dépenses de fonctionnement. Dès 2024, les engagements en recettes ont été plus réguliers mais les dossiers de subventions de plus en plus nombreux et complexes sur plusieurs années avec des décalages systématiques des versements, procurent un travail administratif important pour chaque service avec les services financiers.
- Beaucoup de subventions proviennent de projets Européens ou Appels à projets nationaux, de ce fait ils sont temporaires sur des durées en moyenne de 3 ans, ce qui fait fluctuer les recettes.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

II – La prospective financière 2025-2026

L'année budgétaire 2026 comme 2025 est marquée par le manque de visibilité sur les dotations de l'état et sur l'impact de la situation politique et économique de la France sur l'ensemble des acteurs et la répercussion sur les services que ce soit en dépenses mais également en recettes via les subventions.

Les grandes orientations de la prospective financière poursuivies à partir de 2026 sont les suivantes :

- Poursuite de la mise en place de la stratégie de prévention des déchets 2024-2030 incluant l'incidence financière du passage en TEOMI en 2026 pour les habitants dits petits producteurs de déchets et la redevance spéciale pour les professionnels, établissements publics dits gros producteurs de déchets
- Investissements liés à la stratégie déchets, à la consolidation du socle des services et moyens humains de la CCPL conformément au PPI, développement des restos du coeur
- Nouveaux projets : projet SMART TERRITOIRE projet européen avec le SIDEALF et 5 communes de la CCPL sur mise en place de vidéoprotection, sur la mise en place de capteurs PAV et sur la gestion automatisée des bâtiments
- Aménagement d'une salle de médiation numérique
- Projet drone soccer au profit des collégiens du territoire et le développement d'outils numériques pour les médiathèques
- Travaux de continuité écologique de la maison du papier
- Régularisation du stock du budget ZAC

Comme évoqué ci-dessus, les dépenses de fonctionnement augmentent depuis plusieurs années du fait de l'inflation, des crises successives, des événements climatiques et aussi du fait de l'augmentation des compétences et missions assurées par la CCPL. Pour assurer ces dépenses, une dynamique des services est en cours sur les subventions nécessitant un travail administratif très important cumulé à la charge des services. La situation économique de la France, son endettement, la crise politique fait qu'aujourd'hui nous sommes dans l'incapacité de connaître les impacts directs et indirects des sujets suivants :

- Maintien en l'état ou non des dotations ?
- Non revalorisation des compensations TH et CVAE

En 2025, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux d'imposition mais la conservation de ceux votés en 2024 puisque la CCPL va bénéficier de l'impact des revalorisations de la CFE et la TASCOT votés en 2024 et applicables dès 2025.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

La capacité de désendettement prévisionnelle à ce stade pour 2026 n'est pas définitive. En effet, aux vues du calendrier, tous les services n'ont à ce jour pas pu estimer leurs recettes. Et de plus, aux vues de la conjoncture, les recettes prévues le sont avec précaution. Il se peut également que les dépenses évoluent, il ne s'agit ici que d'une orientation.

	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	11 604 182 €	11 961 687 €	13 330 669 €	13 106 455 €	13 252 135 €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 986 470 €	10 604 823 €	11 336 115 €	12 064 000 €	12 841 608 €
Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute	1 617 713 €	1 356 866 €	1 994 553 €	1 042 455 €	410 527 €
Taux d'Epargne brute	14%	11%	15%	8%	3%
Remboursements d'emprunts capital	412 576 €	413 400 €	405 496 €	406 000 €	406 000 €
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	1 205 137 €	943 466 €	1 589 058 €	636 455 €	4 527 €
Taux d'Epargne Nette (seuil de prudence à 7 %)	10,39%	7,89%	11,92%	4,86%	0,03%
Stock de dette au 31/12	9 798 093,13 €	9 330 758,83 €	8 869 191,48 €	8 405 036,40 €	7 938 142,28 €
Capacité de désendettement	6	7	4	8	19
Taux d'endettement	84,44%	78,01%	66,53%	64,13%	59,90%

Taux d'Epargne brute : Epargne Brute/recettes réelles de fonctionnement

Taux d'Epargne nette : Epargne nette /recettes réelles de fonctionnement

III – La politique des ressources humaines

- **Les effectifs**

-Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique et par genre au 31/12/2025

POSTE	HOMME	FEMME	TOTAL
PERMANENT			
CATEGORIE A	1	3	4
CATEGORIE B	5	13	18
CATEGORIE C	10	26	36
SOUS-TOTAL	16	42	58
NON PERMANENT			
PEC			
CDD			
ATA/ASA/REMP		2	
SOUS -TOTAL			
TOTAL	16	44	60

46 des postes permanents sont occupés par des agents titulaires.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

-L'effectif est ainsi constitué par pôle d'activité :

Direction générale : 7 agents à temps complet

Accueil maison France services : 6 agents à temps complet

Animation territoriale culture : 5 agents à temps complet

Développement territorial : Transition écologique et énergétique – Urbanisme Habitat –

Mobilités durables : 8 agents à temps complet

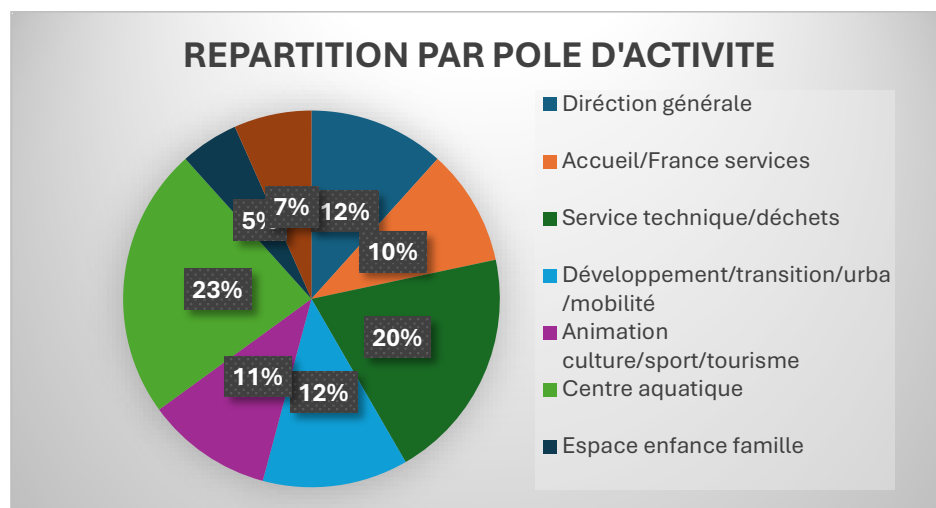
Services techniques et déchets : 6 agents à temps complet, 1 agent à temps non complet, 1 agent en renfort pour la mise en place de la nouvelle stratégie déchets et 1 agent en remplacement

Centre aquatique : 11 agents à temps complet et 3 agents à temps partiel.

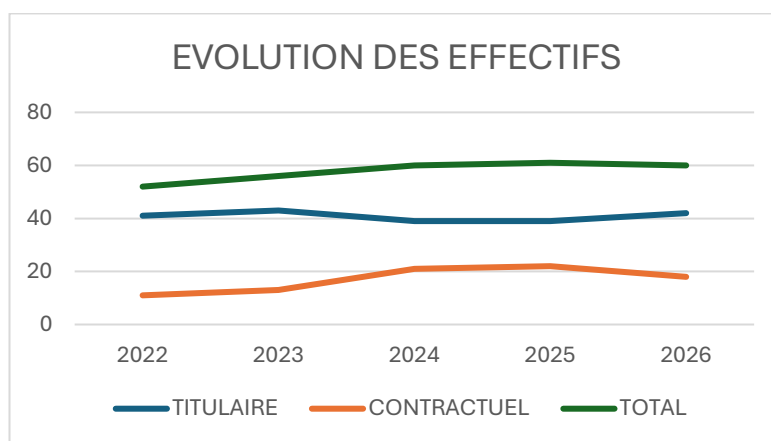
CIAS : 2 agents à temps complet

Espace enfance et famille : 3 agents à temps complet

Epicerie sociale : 2 agents à temps complet



-Evolution des effectifs



Suite au constat réalisé que l'accroissement d'activité rencontré dans certains services tels que l'accueil France Services, Prévention déchets, Epicerie, Direction n'était pas seulement engendré par l'absentéisme mais aussi par une augmentation de la charge de travail.

En effet, les statistiques indiquent une fréquentation en hausse des services et des sollicitations de plus en plus nombreuses. Lesquelles s'accompagnent par une concrétisation de nombreux projets au sein de la CCPL.

Il a donc été fait le choix de pérenniser certains postes pour assurer au mieux la continuité de service et de maintenir un service de qualité.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

C'est pourquoi, le nombre de contractuel est en baisse par rapport aux contractuels depuis 2025. Il est primordial de stabiliser les équipes en place surtout lorsque celles-ci donnent pleinement satisfaction auprès des usagers au quotidien.

Conformément à la délibération N°25-02-010, en date du 06/02/2025 :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet a été créé pour étoffer l'équipe des agents d'accueil et des conseillères France services. La fréquentation de la Maison France services est en constante progression. Des créneaux pour répondre aux demandes d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives ont été ajoutés. Les agents peuvent davantage assister aux multiples formations proposées par les partenaires comme l'exige la labellisation du service permettant ainsi leur professionnalisation.
- Un second poste d'adjoint administratif à temps complet est venu compléter le service Autorisation Droit des Sols afin de préparer le remplacement d'un agent dont le départ en retraite est programmé fin 2025.
- Un poste d'adjoint technique à temps complet étoffe l'équipe pour assurer la maintenance des bâtiments communautaires.

• La Masse salariale

Les dépenses de personnel font l'objet d'une attention particulière en considération de l'impérative nécessité de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement.

La masse salariale est toutefois impactée par les évolutions réglementaires dont les établissements publics n'ont pas la maîtrise et qu'ils doivent appliquer.

En 2025, nous avons dû faire face à l'augmentation du taux de contribution CNRACL employeur à compter du 01/01/2025. Elle est passée de 31.65% à 34.65%.

De plus, les cotisations maladie/maternité et décès ont atteint 9.88% au lieu de 8.88% pour les agents CNRACL.

Il convient également de prendre en compte le glissement vieillissement technicité. En application des Lignes Directrices de Gestion, la CCPL a fait bénéficier 19 agents d'un avancement d'échelon et 3 agents d'un avancement de grade.

	2022	2023	2024	ESTIMATIF 2025	PREVISIONNEL 2026
TRAITEMENT BASE INDICIAIRE EN BRUT	1 047 150 €	1 123 412 €	1 223 782 €	1 304 739 €	1 393 985 €
NBI	13 169 €	13 505 €	14 035 €	14 589 €	16 455 €
INDEMNITES	323 141 €	361 601 €	391 263 €	412 599 €	413 001 €
SUPPLEMENT FAMILIAL	9 392 €	9 406 €	9 111 €	10 788 €	11 000 €
PARTICIPATIONS PATRONNALES	21 488 €	24 577 €	27 314 €	23 973 €	32 555 €
CHARGES PATRONNALES	513 539 €	569 225 €	614 974 €	681 283 €	908 430 €
PRESTATIONS SOCIALES	12 687 €	11 501 €	13 246 €	19 597 €	20 000 €
HEURES COMP-SUPP		12 119 €	17 399 €	13 400 €	10 000 €
PARTICIPATIONS PERSONNEL EXTERIEUR : CAPS	25 456 €	31 583 €	30 162 €	58 100 €	60 000 €
ASSURANCE STATUTAIRE	94 095 €	105 140 €	64 523 €	60 000 €	81 000 €
MEDECINE-AUTRES	800 €	810 €	759 €	876 €	2 000 €
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	2 060 918 €	2 262 879 €	2 406 568 €	2 599 943 €	2 948 426 €

*L'estimatif 2025 a été calculé en prenant la situation comptable au 23/10/2025, en divisant par 10 les montants et en les multipliant par 12 pour avoir les dépenses sur l'année complète.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

- **Le temps de travail**

-Durée effective du temps de travail :

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
POSTE PERMANENT	53	5
POSTE NON PERMANENT	0	2
TOTAL	53	7

Parmi les 53 agents à temps complet de la CCPL, 7 sont à temps partiel sur autorisation au 01/01/2026. La durée du temps de travail pour les agents de catégorie C et B est à 35 heures hebdomadaires soit 1607 heures par an.

Les agents du centre aquatique et de l'office de tourisme son annualisés pour les besoins du service.

Un logiciel de gestion de temps est utilisé et permet à chaque agent d'avoir un accès à son dossier de gestion de congés, ses heures à récupérer, les autorisations d'absences exceptionnelles. Les demandes de congés ou autorisations d'absence sont ainsi dématérialisées, tout comme les déclarations d'heures supplémentaires ou complémentaires.

-Heure supplémentaire/complémentaires

En cas de surcroit de travail, des heures supplémentaires ou complémentaires sont réalisées à la demande des responsables de service. Le paiement s'effectue lorsque ces dernières sont réalisées pour remplacer un agent ou le dimanche et un jour férié.

En cas de nécessité de service, il est fait appel à des contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L.332-23 1° et 2 du CGFP).

IV– Synthèse de la dette

Nous retrouvons ici les données relatives au Budget principal, la synthèse de la dette du budget ZAC étant inscrite dans le rapport du budget ZAC.

- Emprunts et avances

Le capital des emprunts CCPL restant dû s'élève fin décembre 2025 à 7 534 455.11€ et se termine en 2058. La CCPL n'a pas souscrit d'emprunt depuis 2019.

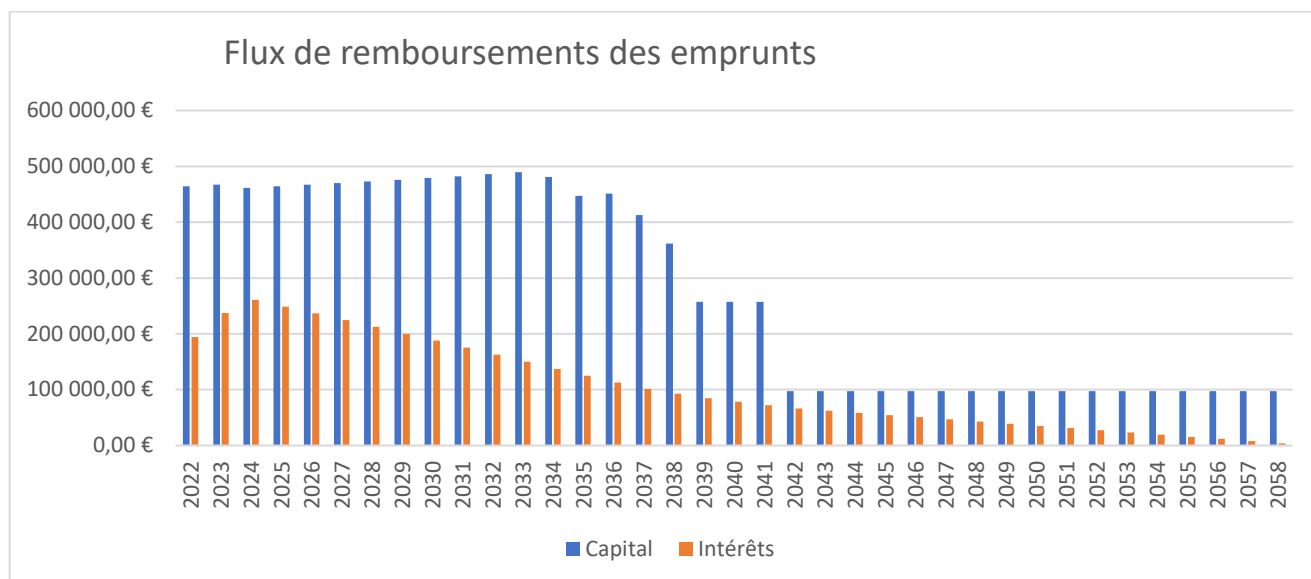
Nous avons comme emprunts sur le budget principal :

- Emprunt pour la construction de la Maison des Services d'un montant de 1 000 000 € souscrit en 2014 sur 20 ans soit de 2014 à 2034 au taux fixe de 3.2 %
- Emprunt pour la construction du Centre Aquatique d'un montant de 4 000 000 € sur 25 ans soit de 2017 à 2041 au taux fixe de 1.49 %
- Emprunt pour la construction du Centre Aquatique d'un montant de 3 900 000 € souscrit en 2016 avec un décalage à 2019 pour les premières échéances sur 40 ans soit de 2019 à 2058 au taux indexé sur le livret A (taux initial à 1.75 %)
- Emprunt pour différents travaux en 2018 (salle des sports, fibre, ancienne piscine) d'un montant de 1 500 000 € souscrit en 2018 sur 20 ans soit de 2019 à 2038 au taux fixe de 1.75%.

062246201016-20251218-C-2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

- Emprunt pour la Maison du Papier d'un montant de 500 000 € souscrit en 2018 sur 20 ans soit de 2019 à 2038 au taux fixe de 1.76%.

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé sur la perspective 2025 à 2026.



- Emprunts garantis

A l'image de ce qui se pratique sur des montages de ce type, la CCPL a accordé sa garantie d'emprunt à Pas-de-Calais Habitat par délibération 18-03-043 du 12 mars 2018 à hauteur de 100 % pour un montant de 4 500 000 € en vue de financer les travaux de construction de la gendarmerie de Lumbres. Le montant du capital restant dû au 01 janvier 2025 était de 3 928 245.61 €. Le terme du crédit est fixé au 30/04/2051.

V – Les principales recettes de fonctionnement

Les recettes de la CCPL sont composées de :

- Impôts et taxes
- Dotations de l'état et subventions des organismes pour le fonctionnement des services (Plume, OPAH, programmes européens ...)
- Produits des recettes (ventes de la piscine, des composteurs, des formations du conseiller numérique, des locations de vélos, des locations des stations mobilités, de la participation des communes au service ADS ..)
- Les atténuations de charges (remboursement sur salaires ..)
- Les revenus des immeubles (loyers de la Maison du Papier et de la Maison de la Santé)

1. Impôts et taxes

On y retrouve :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti
- La Cotisation Foncière des Entreprises CFE

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

- La fraction de TVA compensant la Taxe d'habitation supprimée en 2021
- La fraction de TVA compensant la CVAE supprimée en 2023
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM
- La Redevance spéciale d'Ordures ménagères RS pour les professionnels et collectivités
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOT
- L'Imposition Forfaitaire de Entreprises de Réseaux IFER
- Les Attributions de Compensation
- La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)
- Le FPIC
- La taxe de séjour

Evolution des taux d'imposition de la CCPL depuis 2011 :

	2011	2014	2016	2018	2023	2024	2025	2026
TAXE FONCIERE BATI	0%	0%	0%	0%	0%	2%	2%	2,00%
TAXE FONCIERE NON BATI	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%
TAXE HABITATION	11,36%	11,36%	11,36%	11,36%				
TAXE HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES					11,36%	11,36%	11,36%	11,36%
CFE	24,43%	24,43%	24,43%	24,43%	24,43%	25,76%	25,76%	25,76%
TEOM	10%	11%	12%	12%	13%	13%	13%	9,50%
GEMAPI				240 000 €	264 000 €	364 000 €	364 000 €	364 000 €

Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition en 2026 mais de conserver ceux de 2025. Dans le cadre de sa stratégie déchets, la Communauté de Communes a décidé après étude de diminuer le taux de TEOM de 13 % à 9.5 %. Les montants ne sont pas connus à ce jour, mais ont été estimé à 2 000 000 € de recettes en TEOM et 320 400 € de recette en redevance.

		2022	2023	2024	2025	2026
TH SUR RESIDENCE SECONDAIRE	BASE	656 626 €	703 249 €	688 321 €	623 700 €	629 300 €
	TAUX	11,36%	11,36%	11,36%	11,36%	11,36%
	MONTANT	74 593 €	79 889 €	78 193 €	70 852 €	71 488 €
TFPB	BASE	16 607 725 €	17 889 000 €	18 731 000 €	19 375 000 €	19 549 375 €
	TAUX	0,00%	0,00%	2,00%	2,00%	2,00%
	MONTANT	0,00 €	0,00 €	374 620,00 €	387 500,00 €	390 987,50 €
TFNB	BASE	1 541 171 €	1 647 034 €	1 709 000 €	1 738 000 €	1 753 642 €
	TAUX	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%	1,93%
	MONTANT	29 745 €	31 788 €	32 984 €	33 543 €	33 845 €
TEOM	BASE	15 461 710 €	17 385 114 €	18 116 781 €	18 424 766 €	0 €
	TAUX	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	9,50%
	MONTANT	2 010 022 €	2 260 065 €	2 355 182 €	2 395 220 €	2 000 000 €
CFE	BASE	4 509 665 €	4 763 000 €	5 034 829 €	5 607 000 €	5 657 463 €
	TAUX	24,43%	24,43%	25,76%	25,76%	25,76%
	MONTANT	1 101 711 €	1 163 601 €	1 296 972 €	1 444 363 €	1 457 362 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Il sera proposé comme depuis 2018 pour le FPIC de maintenir le montant de reversement garanti pour les communes et transfert du surplus vers la Communauté de Communes dans la limite du droit commun.

L'augmentation de la fiscalité directe sera due à la revalorisation des bases des valeurs locatives de 0.9 %.

Pour la fiscalité indirecte, compensation par une fraction de TVA par l'état des anciennes recettes de taxe d'habitation et de CVAE, les montants devraient être identiques à ceux de 2025

FRACTIONS DE TVA EN COMPENSATION DE LA SUPPRESSION

	2022	2023	2024	2025	2026
TH	2 556 746,00 €	2 602 518,00 €	2 602 372,00 €	2 632 301,00 €	2 632 000,00 €
CVAE	0,00 €	907 641,00 €	900 534,00 €	915 446,00 €	915 000,00 €
TOTAL	2 556 746,00 €	3 510 159,00 €	3 502 906,00 €	3 547 747,00 €	3 547 000,00 €

2. Dotations et subventions

Les dotations prévues à la baisse en 2025, ont toutefois été plus élevées que prévue. Par principe de précaution, d'autant que les collectivités seront sollicitées via la loi de finances au financement du déficit de l'état, les montants retenus pour 2026 sont ceux de 2024.

	2022	2023	2024	2025	2026
DOTATION INTERCOMMUNALITE	589 639 €	581 010 €	651 334 €	714 094 €	651 000 €
DOTATION DE COMPENSATION	347 179 €	345 163 €	339 451 €	327 125 €	339 000 €
TOTAL	936 818 €	926 173 €	990 785 €	1 041 219 €	990 000 €

Il faut y ajouter les recettes sous forme de subventions des services :

PROGRAMME DE SUBVENTIONS	SERVICE	2024	2025	2026
SIRR	Transition du territoire: développement économique	59 986,30 €	40 000,00 €	38 000,00 €
Mobility makers	Transition du territoire: mobilité	0,00 €	68 349,00 €	88 000,00 €
Tims	Transition du territoire: mobilité	122 435,70 €	159 306,24 €	120 000,00 €
PVD	Transition du territoire: développement économique	0,00 €	32 689,50 €	35 000,00 €
ANCT	Administration générale : Conseiller numérique	17 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
FNADT-FNS	Administration générale: service France service	40 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Dotation titre sécurisé	Administration générale: service CNI	14 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
FEDER Innovation	Déchets	0,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €
ADEME Biodéchets	Déchets	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
ADEME TI/RS	Déchets	0,00 €	104 550,60 €	104 550,60 €
		253 922,00 €	505 895,34 €	501 550,60 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Ces recettes sont devenues importantes pour les équilibres budgétaires, mais ne sont pas garanties sur le long terme. Il faudra donc faire le nécessaire pour les renouveler à l'avenir.

3. Produits des recettes

Elles se composent des éléments suivants :

- Les recettes issues du Centre Aquatique : Droits d'entrée, distributeurs : le taux de fréquentation étant en baisse en 2025, les montants repris pour 2026 tiennent en compte cette diminution de recettes
- Recettes issues des ventes des déchets : vente ferraille, papiers, verre ...et valorisation par CITEO sur les résultats des collectes
- Locations des vélos mobilité
- Vente des composteurs
- Locations des véhicules sur les stations de mobilité
- Reversement du Budget CIAS pour les frais mutualisés (personnels, locaux, services ...)

L'ensemble de ces recettes est estimé à + de 1.3 millions d'euros.

Ce montant est cependant tributaire de certaines circonstances : attractivité du Centre aquatique, coût de rachat des matériaux revalorisés et tonnages réalisés (papiers, verres) ...

4. Les atténuations de charges

Elles sont constituées des remboursements sur salaires comme les remboursements de l'assurance maladie pour les agents non titulaires et les remboursements de l'assurance statutaire pour les agents titulaires.

Avec le changement des contrats d'assurance statutaire et des garanties retenues, le montant des remboursements va diminuer car les nouveaux contrats ne prennent pas en compte la maladie ordinaire. En effet, le coût du contrat étant supérieur aux remboursements reçus, il est préférable de gérer le risque en direct.

5. Les revenus des immeubles

Ces recettes sont constituées :

- Des loyers pour la Maison du Papier qui n'ont pas évolué depuis 2018.
- Des loyers de la Maison de la Santé qui sont au prorata des bureaux occupés.

6. Synthèse des recettes de fonctionnement

A ces recettes précédentes, il faut ajouter les recettes liées à l'amortissement des subventions d'équipement reçues (Recettes de fonctionnement – Dépenses d'investissements).

L'ensemble de ces inscriptions par chapitre se présente ainsi :

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

RECETTES / ANNEE	BP 2025	ESTIME 2025	2026
Atténuation de charges	23 400,00 €	40 000,00 €	0,00 €
Produits des services 70	1 657 000,00 €	1 400 000,00 €	1 914 100,00 €
Impôts et taxes 73	9 437 219,19 €	9 521 644,72 €	9 056 600,00 €
Dotations, subventions 74	2 194 750,00 €	2 103 226,00 €	2 191 035,00 €
Autres produits de gestion courante 75	106 700,00 €	102 800,00 €	90 400,00 €
Total recettes gestion des services	13 419 069,19 €	13 167 670,72 €	13 252 135,00 €
Produits exceptionnels 77	0,00 €	18 100,00 €	0,00 €
Reprise sur provisions 78			
Total des recettes réelles	13 419 069,19 €	13 185 770,72 €	13 252 135,00 €
Opération d'ordre	208 200,00 €	70 000,00 €	
Total fonctionnement	13 627 269,19 €	13 255 770,72 €	13 252 135,00 €
Résultat reporté N-1	3 221 659,81 €		
TOTAL RECETTES	16 848 929,00 €	13 255 770,72 €	13 252 135,00 €

VI – Les principales dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées de :

- Les charges générales permettant le fonctionnement de l'ensemble des services
- Les charges de personnel vu précédemment
- Les charges de gestion constituées essentiellement des participations aux organismes (SDIS, SMAGEAA, SMLA, AUD
- L'atténuation de produit
- Le remboursement des emprunts vu dans la dette

1- les dépenses par service

En 2024, la mise en place d'un analytique permet de suivre les dépenses par service.

Les services de la CCPL sont divisés en 7 pôles : Administration générale, le service technique, le service déchets, l'animation du territoire, la transition du territoire, le centre aquatique et le Service social (délégué au CIAS).

L'ensemble des dépenses de fonctionnement hors frais de personnel par service se présente ainsi :

DEPENSES REELLES	REALISE 2024	BUDGET 2025	PROPOSITION 2026
ADMINISTRATION GENERALE	3 129 211,89 €	3 198 544,00 €	3 206 700,00 €
TECHNIQUE	775 153,48 €	1 180 780,00 €	1 083 760,00 €
DECHETS	2 828 164,02 €	2 926 480,00 €	2 836 400,00 €
ANIMATION DU TERRITOIRE	329 628,45 €	348 670,00 €	358 330,00 €
TRANISTION TERRITOIRE	817 513,79 €	1 390 410,99 €	1 296 978,00 €
CENTRE AQUATIQUE	591 987,95 €	680 857,00 €	638 140,00 €
SOCIAL	456 687,79 €	475 285,00 €	472 800,00 €
TOTAL	8 928 347,37 €	10 201 026,99 €	9 893 108,00 €

de réception en préfecture : 24/10/2025
 062 241 201016 20251218 62025 12 102 DE
 000 01 télétransmission : 24/10/2025
 Date de réception préfecture : 24/10/2025

On y trouve un budget proposé en baisse par rapport à l'année précédente avec la prise en compte pour 2026 de la réalisation du Festival d'art singulier, la poursuite des différents programmes de mobilité, développement durable, stratégie des déchets, l'offre de services aux administrés via la maison France service, le service des titres sécurisés et le service numérique. Au niveau de l'animation du territoire, il sera proposé d'intégrer les dépenses liées à la saison culturelle sur le budget principal pour une meilleure organisation du service. Le montant des dépenses liées à la saison culturelle diminuera d'autant la subvention accordée à l'office de tourisme.

2- L'Evolution des participations

A ce stade de l'année, il est difficile de prévoir les participations qui seront accordées. En effet les organismes auxquels la CCPL participe n'ont pas encore transmis leurs besoins. Nous sommes partis sur les postulats suivants :

- Retour à une participation courante pour le SMAGEAA (en 2024 une cotisation exceptionnelle de 151 648 € était sollicitée)
- Augmentation de 2.5 % de la participation au SDIS pour la contribution annuelle + la participation à la retraite des sapeurs pompiers
- Augmentation de 20 000 € de la contribution à Welcomer
- Maintien des autres participations aux mêmes montants

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Participation au fonctionnement du Smageaa	173 836 €	173 836 €	197 819 €	197 819 €	352 659 €	200 000 €
Contributions au SDIS+ retraite sapeur pompier	690 826 €	703 589 €	747 294 €	786 799 €	810 506 €	830 000 €
Participation au SYMVAHEM	54 279 €	59 733 €	62 720 €	62 720 €	68 992 €	68 992 €
Participation exceptionnelle au SYMVAHEM					57 400 €	
Participation à l'AUD	165 112 €	165 112 €	165 112 €	185 112 €	185 112 €	185 112 €
Pole Métropolitain de la Cote d'Opale	15 273 €	16 494 €	16 494 €	16 195 €	16 494 €	16 494 €
WELCOMER (anc SOFIE)	78 400 €	60 400 €	80 400 €	80 400 €	80 400 €	100 400 €
Parc Naturel	50 606 €	50 500 €	55 427 €	58 428 €	55 463 €	55 463 €
TOTAL	1 228 332 €	1 229 664 €	1 325 265 €	1 387 472 €	1 627 026 €	1 456 460 €

3- Les principales dépenses énergétiques

Sur les dépenses énergétiques, poursuite des marchés. Toutefois les dépenses vont augmenter du fait :

- L'intégration de 2 nouveaux bâtiments : le service technique et la boutique
- L'agrandissement des restos du cœur en 2026 pourrait avoir également un impact sur la consommation électrique. Il est à noter que cette dépense se fait sur le budget CIAS
- Les dépenses liées à l'office de tourisme se font sur le budget office

GAZ	2022	2023	2024	ESTIME REALISE 2025	2026
CENTRE AQUATIQUE	55 128 €	45 050 €	99 723 €	126 400 €	105 000 €
MAISON DU PAPIER	8 291 €	9 457 €	20 911 €	14 400 €	15 000 €
RESTOS DU CŒUR	646 €	939 €	563 €	1 800 €	1 800 €
SALLE DES SPORTS	4175,21	2985,58	9 164 €	8 200 €	8 000 €
OFFICE	1207,25	2402,18	4 674 €	4 300 €	5 500 €
LA BOUTIQUE	0	0	0 €	1 000 €	4 000 €
SERVICE TECHNIQUE				2 500 €	2 500 €
TOTAL	69 447 €	60 834 €	135 035 €	158 600 €	135 300 €

ELECTRICITE	2023	2024	estimatif réalisé 2025	2026
MAISON DES SERVICES	7 744 €	11 655 €	13 800 €	14 000 €
CENTRE AQUATIQUE	99 674 €	118 217 €	132 000 €	140 000 €
SALLE DES SPORTS	8 713 €	6 626 €	4 900 €	5 000 €
MAISON DU PAPIER	11 408 €	9 536 €	7 700 €	8 000 €
OFFICE DE TOURISME	1 815 €	1 074 €	900 €	900 €
MAISON DE LA SANTE	5 328 €	6 706 €	6 400 €	6 000 €
RESTOS DU CŒUR	2 934 €	1 958 €	1 400 €	1 600 €
TERRAIN SYNTHETIQUE	2 453 €	1 971 €	1 800 €	1 800 €
BORNES	9 954 €	11 110 €	10 000 €	10 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC	4 742 €	4 173 €	4 200 €	4 300 €
STATIONS DE MOBILITE	8 594 €	11 017 €	7 400 €	7 500 €
ANCIENNE PISCINE	2 418 €	762 €	0 €	0 €
LA BOUTIQUE	0 €	0 €	500 €	2 000 €
SERVICE TECHNIQUE	0 €	0 €	4 800 €	4 800 €
TOTAL	165 776 €	184 806 €	195 800 €	205 900 €

4- Les dépenses liées à la GEMAPI

Les dépenses liées à la GEMAPI sont à ce jour incertaines puisque nous n'avons pas eu le retour des demandes des organismes en charge de la gestion des inondations. Une seule certitude ceux-ci devraient de nouveau être élevé aux vues des différents travaux engagés par le SMAGEAA.
Au niveau de la CCPL, les curages sont toujours en cours, et se poursuivront en 2026.

Pour rappel, ci après les participations 2024-2025

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

DEPENSES LIEES A LA GEMAPI	PREVISIONNEL	REALISE	REPORTER SUR 20	DEMANDES 2025	TOTAL POUR 2025
PARTICIPATION SMAGEAA ANNUELLE	197 819,00 €	197 819,00 €	0,00 €	199 626,00 €	199 626,00 €
PARTICIPATION SMAGEAA POUR TRAVAUX INONDATIONS	153 033 €	0,00 €	153 033,00 €		153 033,00 €
PARTICIPATION SYMSAGEL	4 542,15 €	4 542,15 €	0,00 €		0,00 €
PARTICIPATION SYMVAHEM	62 719,95 €	62 719,95 €	0,00 €	87 720,00 €	87 720,00 €
PARTICIPATION SYMVAHEM POUR TRAVAUX INONDATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €
TRAVAUX DE CURAGE SUR LE TERRITOIRE	201 135,00 €	0,00 €	201 135,00 €		201 135,00 €
	418 114,10 €	265 081,10 €	354 168,00 €	344 746,00 €	698 914,00 €

5- L'atténuation de produits

D'un montant de plus de 1.7 millions d'euros elle est constituée pour une grande partie par l'attribution de compensation aux communes. Ce montant est constitué de l'Allocation de compensations par communes (montant non modifié depuis 2014) duquel dès 2024 on a déduit dans une perspective de simplification des échanges financiers avec les communes le montant dû par chaque commune pour le financement du service ADS ainsi que la participation à la fourrière de la SPA via une convention commune avec la CAPSO uniquement pour les communes adhérentes.

L'autre partie est constituée du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leur groupement.

6- Participations aux budgets

La CCPL a un budget annexe « Budget ZAC » pour lequel elle doit assurer le déficit via une subvention du budget principal. Afin de couvrir le déficit de ce budget, il est prévu le versement d'une subvention de 560 000€.

La CCPL finance également le budget autonome « Office de Tourisme » par le versement d'une subvention de 96 500 €, montant qui sera à affiner au moment du budget afin de laisser une trésorerie correcte sur ce budget pour la mise en paiement des factures.

Elle finance également la potitique sociale du CIAS via une subvention au budget « CIAS » à hauteur de 380 000 €, montant qui sera à affiner au moment du budget afin de laisser une trésorerie correcte sur ce budget pour la mise en paiement des factures.

7-Bilan des dépenses de fonctionnement

A l'ensemble de ces dépenses réelles de fonctionnement, il faut ajouter les dépenses d'amortissements (dépense en fonctionnement et recette en investissement). L'ensemble de ces inscriptions par chapitre se présente ainsi :

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20251218-C2025-12-102-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

DEPENSES/ANNEE	BP 2025	ESTIME 2025	2026
Charges à caractère général	3 213 207,99 €	2 800 000,00 €	2 976 544,00 €
Charges de personnel	2 768 700,00 €	2 600 000,00 €	2 948 500,00 €
Atténuation de produit	1 763 000,00 €	1 663 200,00 €	1 766 010,00 €
Autres charges de gestion	4 998 869,00 €	4 800 000,00 €	4 944 664,00 €
Dépenses de gestion des services	12 743 776,99 €	11 863 200,00 €	12 635 718,00 €
Charges financières	212 850,00 €	209 500,00 €	199 890,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Provisions	8 100,00 €	17 000,00 €	1 000,00 €
Total dépenses réelles	12 969 726,99 €	12 089 700,00 €	12 841 608,00 €
Virement à investissement	2 228 112,01 €		
Opérations d'ordre (amort des biens + fdc)	1 651 090,00 €	1 500 000,00 €	1 600 000,00 €
Total fonctionnement	16 848 929,00 €	13 589 700,00 €	14 441 608,00 €

VII – Les principales dépenses et recettes d'investissement

Les premières dépenses d'investissement concernent des dépenses récurrentes comme le remboursement du capital des emprunts, l'achat de bacs pour les déchets, les amortissements, l'achat de matériel, mobilier, équipement informatique pour les différents services.

En 2026, on retrouve la poursuite de la stratégie déchets pour un montant , les fonds de concours aux communes (liaisons douces, rénovation énergétique du patrimoine communal, petit patrimoine ..) pour un montant de 110 000 €, l'OPAH pour 160 000 €, les aides pour le développement économique pour 115 000 €.

Les projets lancés fin d'année seront repris selon leur avancement en restes à réaliser ou en nouveaux crédits sur le budget 2026 : travaux resto du cœur, alimentation en décarbonation du centre aquatique et des panneaux solaires, aménagements des locaux CCPL

Ces opérations seront financées par les subventions, la récupération de la TVA et le virement de l'excédent de fonctionnement.

CONCLUSION

Année de fin de mandat, 2026 sera dans la continuité des années précédentes. Trop tôt à ce jour pour connaître le résultat 2025, et trop tôt pour connaître les orientations et impact de la loi de finance, ce ROB est proposé avec toutes les précautions possibles.

Il est évident, que les orientations proposées ne correspondront pas dans leur intégralité au futur projet de budget 2026 pour lequel nous aurons d'ici son élaboration en janvier plus de visibilité.